



59^e session du Conseil des droits de l'homme

Point 4 de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Bélarus

Genève, le 26 juin 2025

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Vice-Président,

La Suisse remercie le Rapporteur spécial pour son rapport.

Nous constatons avec inquiétude que la situation des droits de l'homme au Bélarus reste marquée par une répression systématique.

L'élection présidentielle de cette année s'est déroulée en l'absence totale de garanties des droits à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association, et sans qu'aucune véritable alternative politique ne soit offerte.

La répression ne vise plus uniquement les personnes à l'intérieur du pays, mais s'étend désormais à la diaspora. Les procédures pénales in absentia contre les exilés, ainsi que la criminalisation de toute solidarité avec des prisonniers, constituent une dérive particulièrement préoccupante.

La Suisse condamne les conditions de détention alarmantes : travail forcé, détention incommunicado, soins médicaux insuffisants, violences sexuelles et psychologiques, diffusion forcée de vidéos de « repentir ». Cela viole l'interdiction absolue de la torture et des mauvais traitements. La dignité humaine des personnes privées de liberté doit être respectée.

Partant de ce constat, la libération récente de certains prisonniers est certes positive, mais le maintien d'environ 1200 personnes détenues arbitrairement et les nouvelles arrestations restent profondément préoccupants. Une libération sélective ne saurait compenser l'absence d'État de droit et de justice.

Monsieur le Rapporteur spécial, *comment pouvons-nous amener les autorités du Belarus à reprendre le dialogue sur la situation des droits de l'homme dans le pays ?*